Dangers des contresens : le combat d'un père

Pierre Lagache a perdu sa fille Charlotte, 23 ans, fauchée par un chauffard alcoolisé entre Nantes et Saint-Nazaire. Depuis, il se bat contre les dangers des contresens sur les 2X2 voies.

Entretien

Pierre Lagache, père de Charlotte, tuée le 1er avril, à 23 ans, sur la RN171.

Archives Ouest-France

Le 1er avril, Charlotte Lagache a été tuée dans un accident à Montoir-de-Bretagne. Le chauffard, un Baulois qui avait pris la 2X2 voies à contresens à Prinquiau, a aussi trouvé la mort. Charlotte, originaire du Lot, était étudiante à Saint-Nazaire.

Pourquoi vous êtes-vous engagé dans ce combat ?

Pour tenir debout. Quand il vous arrive une chose aussi terrible, il faut trouver une raison de vivre. J'ai cherché à comprendre comment l'accident qui a coûté la vie à Charlotte, ma fille, a été possible. La première cause de l'accident est l'alcool. Le chauffard avait 2,31 grammes d'alcool dans le sang. Mais j'ai découvert que le réseau de 2X2 voies, très important dans l'Ouest, notamment en Bretagne, était particulièrement dangereux. En France, 77% des accidents liés à des contresens ont lieu hors autoroute, sur des 2X2 voies. Il y a des aires ou des bretelles de sortie tous les 3 km. Un rapport de 2011 indique que ce réseau routier est particulièrement exposé à la prise à contresens. Et c'est un phénomène fréquent : un tous les 2 à 3 jours en moyenne. J'en ai conclu qu'il y avait beaucoup à faire pour sécuriser ces voies.

Que préconisez-vous ?

Je pense qu'il n'y a pas de fatalité. La signalétique peut être améliorée. En systématisant le fléchage au sol par exemple. A l'échangeur où le chauffard qui a tué ma fille est entré, à contresens, la flèche était effacée. Il faudrait aussi réfléchir à l'architecture d'entrée : à Prinquiau, la route qui mène à la quatre voies est très droite. Si on aménage un stop et qu'on trace un virage pour obliger l'automobiliste à tourner, on évitera peut-être qu'il se dirige tout droit à contresens vers la 2X2 voies. C'est un détail, c'est vrai. Mais ce sont les détails qui tuent. Car les personnes qui prennent les routes à contresens sont « diminuées », par l'alcool, les stupéfiants et sont moins réceptives aux règles classiques... Un dispositif d'alerte des usagers doit également pouvoir être mis sur pied. Des panneaux lumineux, ou des alertes push sur les GPS des voitures... On peut tout envisager, sans que cela ne représente un coût énorme.

Quel accueil avez-vous reçu des autorités ?

On m'a écouté. Personne ne m'a pris de haut. Le conseil général et la direction interdépartementale des routes de l'Ouest ont été réceptifs. D'ailleurs, un diagnostic est en cours. Les services de gendarmerie sont aussi à mes côtés. Et j'ai reçu le soutien de la Ligue contre la violence routière. Tous ont conscience qu'il faut agir, mais il y a beaucoup d'inertie.

Pensez-vous pouvoir faire bouger les choses?

Mes propositions sont réalistes. Elles sont visibles sur mon site internet. C'est mon combat. Si ma fille était là, elle me demanderait « pourquoi ? » Je fais ça pour elle et pour tous les autres. Car il y a environ 50 morts par an, liés à des contresens. Le jour où on inaugurera des aménagements pour améliorer la sécurité sur les 2X2 voies, ce sera ma plus belle récompense.

Recueilli par
Vanessa RIPOCHE.

http://contresens-routiers-agissons.jimdo.com

Face à Carrefour, victoire mitigée des salariés

Ils demandaient un autre paiement des temps de pause. La cour d'appel d'Angers reconnaît l'erreur du magasin. Mais n'accorde pas les indemnisations attribuées par les prud'hommes.

Trois ans que cela dure. Trois ans que les salariés de Carrefour dans le Maine-et-Loire assignent leur employeur aux prud'hommes, au pénal, en appel. Hier, ils ont encore remporté une victoire devant la cour d'appel d'Angers. Mitigée.

Objet du litige : les temps de pause qui doivent, selon la convention collective, être rémunérés par un forfait de 5 %. Mais Carrefour considérait que cela faisait partie intégrante du salaire et diminuait d'autant la rémunération de ses salariés.

La cour d'appel d'Angers est d'accord avec les prud'hommes. **« Ces sommes, qui ne sont pas la contrepartie du travail, sont exclues du salaire devant être comparé au Smic. »** Le premier round est en faveur des salariés.

Le second tourne à l'avantage de l'enseigne de la grande distribution. Les salariés, avec la CFDT, avaient soigneusement établi leur manque à gagner. Les prud'hommes leur avaient donné raison, en attribuant, aux 116 plaignants, une somme globale de 500 000 €. Là, la cour d'appel a dit non et a considérablement diminué les sommes accordées. Par exemple, un salarié qui avait reçu 2 150 € en première instance ne reçoit plus 188 €. **« Incompréhensible »,** dit Jacques Cady, délégué syndical d'un magasin Carrefour à Angers et secrétaire de la section services du Maine-et-Loire.

Il y avait encore un troisième round qu'ont remporté les salariés. Carrefour devra payer 15 € par personne et par mois pour le nettoyage des tenues de travail obligatoires. La société proposait 3 €.

Ce jugement s'ajoute à tous ceux auxquels est confrontée l'enseigne un peu partout en France. Carrefour a encore récemment perdu un procès en cassation, pour non-respect du Smic.

Mais une toute autre bataille s'annonce encore. Carrefour, après le jugement des prud'hommes d'Angers, a fait l'erreur de verser les indemnisations directement aux salariés. Normalement, ces indemnisations sont versées sur un compte spécifique, en attendant la fin de tous les recours possibles. Elles sont ensuite étalées sur cinq ans.

Résultat : non seulement les salariés devront rembourser. Mais ce trop-perçu a entraîné hausse d'impôts, baisse ou pertes d'allocations, logement ou familiales. Cela, la cour d'appel n'a pas voulu en entendre parler.

Marianne DEUMIÉ.

Peine atténuée pour l'ex-PDG de l'hyper

L'ancienne patronne du Leclerc de Saint-Nicolas-de-Redon écope de dix mois de sursis pour abus de biens sociaux.

Hier après-midi, la Cour d'appel de Rennes a atténué la peine prononcée à l'égard de l'ex-dirigeante du Leclerc de Saint-Nicolas-de-Redon (Loire-Atlantique). En mai 2009, elle avait été condamnée, par le tribunal correctionnel de Saint-Nazaire, à un an de prison avec sursis et 180 000 € pour abus de biens sociaux.

L'enquête de la gendarmerie avait débouché fin 2003, à la suite d'un signalement du comité d'entreprise. La patronne de l'hypermarché confondait **« la caisse avec sa poche »,** selon un terme cité lors de l'audience en première instance.

De son côté, la prévenue avait reconnu avoir **« commis quelques erreurs »**, notamment en ce qui concernait l'emploi de salariés de l'entreprise à son domicile. On lui reprochait également d'avoir embauché sa fille, qui devait lui succéder, avec un salaire de stagiaire de 1 500 € pour 43 heures de travail. Travail **« que l'étudiante rennaise ne pouvait pas effectuer »,** selon le procureur nazairien de l'époque, Jean-Marie Blin.

La fille, jugée pour recel, avait écopé de 15 000 € d'amende. Hier, elle a été relaxée. Tout comme une styliste monégasque, également jugée pour recel, et déjà relaxée en première instance à Saint-Nazaire. La patronne de l'hypermarché suivait auprès d'elle un stage de mode pour 100 000 €, sur cinq ans.

Principale prévenue, l'ex-dirigeante voit sa peine ramenée à dix mois de prison avec sursis et 100 000 € d'amende.

Vallet : 2 500 pieds de vigne arrachés

Dans le vignoble nantais, le vandalisme a fait bien plus de dégâts que ce qui avait été estimé lundi.

Selon le propriétaire Pierre Sauvion, 2 500 pieds auraient été arrachés.

Suite de l'affaire des vignes vandalisées, dans le vignoble nantais, dans la nuit du samedi au dimanche. À proximité de Vallet, une parcelle d'**« un peu plus d'un hectare »** a été vandalisée. **« C'est la première fois que je suis victime de pieds de vigne arrachés »,** assure le gérant de la société viticole Lacheteau et propriétaire des parcelles, Pierre Sauvion.

Les dégâts, estimés à 1 000 pieds, s'élèveraient en fait à **« 2 500 pieds déracinés »,** selon Pierre Sauvion. Il s'agissait de pieds de cépage sauvignon blanc, **« un de nos vins nommé Domaine du Cleray ».**

Vu l'étendue des dégâts, Pierre Sauvion, qui a déposé plainte, se préoccupe **« du temps passé pour ce travail. Les plants avaient été plantés avec un tracteur, après une préparation fastidieuse de la terre. Comme il reste des plants debout, on va devoir replanter ceux qui manquent à la main. On craint que ceux qui ont été arrachés ne donnent rien par la suite. Il vaut mieux donc en replanter des nouveaux. »**

Revenant de trois semaines de déplacement, Pierre Sauvion affirme n'avoir **« vraiment aucune idée de qui pourrait être l'auteur de cet acte ».**

Mathilde PICHOT.

Alip Comme Association des librairies indépendantes en Pays de la Loire. Celles-ci connaissent de plus en plus de difficultés. La Région a confié une étude à l'ancienne libraire angevine Cécile Dancoisne. Une association a été créée qui, pour son lancement, reçoit une aide de 20 000 €.

Pays de la Loire en bref

La page internet de la mairie de Forcé piratée

Lundi, le visiteur du site internet de la mairie de Forcé (Mayenne) a pu être surpris par l'image qui l'accueillait : un petit personnage en train d'uriner sur le logo d'un fameux système d'exploitation. Le site a été en effet victime d'un hacker (pirate informatique) algérien se cachant sous le pseudo « N213 » du groupe « Dz-213 Team ».

En affichant cette image sur le site, les pirates souhaitaient sans doute signifier qu'aucun système informatique n'est réellement sûr, comme le font la plupart des membres de ce milieu. Ce hacker n'en est pas à son premier coup : en mai dernier, il avait piraté un ensemble de sites officiels vantant les Pyrénées.

Tout est rentré dans mardi matin pour celui de Forcé mardi matin.

Un bateau fluvial plus abordable produit par Nicols

Nicols, le constructeur et loueur de bateaux fluviaux sans permis, installé au Puy-Saint-Bonnet, près de Cholet, sort un nouveau modèle. « Primo », c'est son nom, veut toucher une clientèle moins fortunée que celle qui se tourne habituellement vers les bateaux spacieux et confortables de Nicols, dont le modèle VIP est loué 4 000 € la semaine. Le dernier né, pour deux à quatre personnes, est beaucoup plus abordable : de 1 000 à 1 500 € la semaine de location, selon la saison. Le premier « Primo » sera mis en location à partir du 14 juillet à Sablé-sur-Sarthe.

L'usine du Puy-Saint-Bonnet a en commande douze bateaux pour les sites de location en franchise lui appartenant. Prix du « Primo » neuf : 115 000 €. Nicols emploie une cinquantaine de personnes et a produit 550 bateaux fluviaux en 25 ans. Ses bases de réservation, une vingtaine, sont réparties en Anjou (Sablé et Grez-Neuville), en Bretagne (canal de Nantes à Brest) Sud-Ouest et Midi, mais aussi en Allemagne et au Portugal.

Gardes à vue après le braquage du Leclerc à Luçon

Trois hommes étaient toujours en garde à vue hier soir à la gendarmerie de La Roche-sur-Yon. Interpellés en fin de matinée lundi, leurs signalements peuvent correspondre avec les auteurs du braquage qui a eu lieu au Leclerc de Luçon. Quelques heures plus tôt, deux hommes avaient fait irruption dans l'hypermarché. Ils ont échangé des coups avec les commerçants. Devant leur résistance, les braqueurs n'ont emporté **« qu'un peu d'argent de la caisse ».** Ils ont pris la fuite à bord d'une voiture volée en Charente-Maritime, dans laquelle les attendait un complice. Le plan épervier a été immédiatement déclenché. Un hélicoptère de Saint-Nazaire a été réquisitionné. Le véhicule qui a servi au braquage a été retrouvé incendié près du Leclerc. Les commerçants, témoins de la scène, ne peuvent cependant identifier clairement les malfaiteurs, encagoulés au moment de l'attaque. L'enquête se poursuit.

Affichage : à Cholet, le maire poursuit la gauche

Affichage électoral en dehors des zones officielles. C'est ce que reproche le maire de Cholet, Gilles Bourdouleix, à trois formations de gauche : Parti socialiste, Front de gauche et Lutte ouvrière. Il a déposé plainte pour des affiches apposées sur des zones réservées aux associations. Les partis politiques estiment quant à eux qu'ils sont légitimes à utiliser les espaces destinés à **« diffuser informations et idées ». « Il y a une loi qui est la même pour tous »,** répond un adjoint du maire. Ce sera au parquet d'Angers de juger des suites à donner à la procédure.

Petit incendie, grosse inondation au Mans

Un incendie criminel s'est déclaré vers 2 h 20, dans la nuit de lundi à mardi, à l'entrée de la galerie marchande du Centre Sud, avenue Georges-Durand, au Mans. La caméra de sécurité a révélé une explosion, au niveau de la porte extérieure de la pharmacie, côté parking. Le système anti-incendie s'est déclenché rapidement. La pharmacie a été arrosée pendant plus de quarante minutes. Plusieurs enseignes du centre, où défilent entre 15 000 et 20 000 personnes par jour, ont été touchées par l'inondation et ont dû rester fermées. L'eau a coulé jusque dans les escalators et ruisselé à travers le plafond du parking souterrain.

BD le prix Ouest-France Quai Des Bulles

lauréat 2008 lauréat 2009 lauréat 2010 lauréat 2011

Vous aimez la bande dessinée ? Devenez juré du Prix 2012

Vous avez entre 18 et 35 ans, lancez-vous !

Envoyez votre lettre de motivation avant le 31 août sur ouest-france.fr ou par courrier à l'adresse suivante : Prix Ouest-France Quai des Bulles - 10, rue du Breil ZI Rennes Sud-Est - 35051 Rennes Cedex 9.

Quai Des Bulles
ouest france ouest-france.fr